

Les commissaires du commerce mettent en contact exportateurs et importateurs du Canada et des autres pays. Ils avisent à trouver des débouchés à des produits canadiens particuliers, font rapport sur le genre exact de marchandises voulues, la concurrence, les règlements commerciaux, les tarifs douaniers et les règlements concernant l'expédition et l'emballage. Les demandes au sujet de marchandises canadiennes sont transmises à Ottawa ou directement aux maisons canadiennes intéressées. Les commissaires du commerce cherchent au bénéfice de l'importateur canadien des sources de matières premières et d'autres marchandises recherchées au Canada et aident l'exportateur étranger qui désire écouler ses produits au Canada.

Dans les pays où le Canada maintient une mission diplomatique ainsi qu'un office commercial, les commissaires du commerce forment partie intégrante de la mission et ont le titre de conseiller commercial ou de secrétaire commercial. Dans certains pays étrangers, ils font aussi fonction de consuls ou vice-consuls selon leur statut au Service extérieur. Des tournées sont organisées de temps à autre dans les centres industriels du Canada pour permettre aux commissaires du commerce de se refamiliariser avec l'industrie canadienne. Des contacts avec les exportateurs et les importateurs canadiens sont établis ou rétablis et les commissaires du commerce ont ainsi l'occasion de transmettre directement aux personnes les plus intéressées des renseignements sur la situation commerciale et les possibilités de leur territoire.

Des offices de commissaire du commerce sont établis dans les pays suivants: Afrique du Sud (Johannesburg et Le Cap), Allemagne, Antilles britanniques (Jamaïque et Trinité), Argentine, Australie (Sydney et Melbourne), Belgique, Brésil (Rio-de-Janeiro et São-Paulo), Chili, Chine, Colombie, Congo belge, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis (Washington, New-York et Los-Angeles), France, Grèce, Guatemala, Hong-Kong, Philippines, Inde (Bombay et New-Delhi), Irlande, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Royaume-Uni (Londres, Liverpool et Glasgow), Suède, Suisse, Turquie et Venezuela. Des représentants canadiens du ministère du Commerce sont attachés à la mission militaire canadienne en Allemagne et à la mission canadienne au Japon. Il existe aussi des offices régionaux à Vancouver et à Saint-Jean au bénéfice des exportateurs et des importateurs de l'Ouest canadien et de Terre-Neuve.

Service des denrées.—Le Service des denrées, chargé d'aider au commerce des denrées, coordonne par l'intermédiaire des Divisions de l'exportation et de l'importation le travail des spécialistes des denrées suivantes: équipement automobile, agricole et de construction; produits chimiques, huiles et minéraux; poisson et produits de la pêche; aliments importés; machines et métaux; textiles, cuir et caoutchouc; bois et produits du bois; et une foule de produits de toutes sortes.

Les fonctionnaires du Service des denrées spécialisés dans ces divers domaines se tiennent en relation avec l'industrie et le commerce en général par des visites personnelles et un échange de correspondance. Ils se tiennent aussi au courant de la situation à l'étranger en communiquant avec les commissaires du commerce, par l'intermédiaire des Divisions de l'exportation et de l'importation. La Division de l'exportation est chargée de signaler à l'attention des commissaires du commerce l'état des approvisionnements au Canada aussi bien que de passer les renseignements reçus des commissaires du commerce aux fabricants et exportateurs canadiens. De même, la Division de l'importation s'occupe d'obtenir des renseignements sur l'état des approvisionnements à l'étranger et de porter à l'attention des commissaires du commerce les besoins du marché canadien. La Division de l'exportation s'applique